

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT « HERAULT MX CUP 2025 »

Pour L'année 2025, le Comité Départemental Motocycliste de l'Hérault organise un championnat de motocross « Hérault Mx Cup » sous l'égide de de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et de la Ligue Motocycliste Occitanie (LMOC) .

Il se déroulera sur 2 épreuves :

15 mars 2025 - Circuit de Saint-Thibéry

20 avril 2025 - Circuit de Cazouls-Les-Béziers

Cette initiative a été mise en place pour permettre aux pilotes amateurs ou débutants de goûter à la compétition sereinement et ainsi passer une bonne journée entre amis.

Leurs frais de déplacement seront minimisés par la proximité des épreuves qui se dérouleront sur nos plus beaux circuits et par des clubs qui ont fait leurs preuves.

Pour que ce championnat soit homogène, nous procéderons à une évaluation de niveau dès la première épreuve pour éviter les chasseurs de coupe et autres.

Il est évident que si un concurrent ne respecte pas les règles et les valeurs pour lesquelles ce championnat a été créé, il en sera exclu.

Les épreuves se dérouleront sur les circuits de Saint-Thibéry, et de Cazouls-Les-Béziers.

Règlement particulier du championnat

Pour toutes les autres règles : se reporter au règlement général motocross 2025 de la LMOC à consulter sur le lien suivant : <https://www.lmoc.fr/reglement-commission-motocross-2024/>

Article 1

Ce championnat est ouvert en priorité aux pilotes licenciés FFM de l'Hérault.

Les pilotes extérieurs pourront y participer selon les places disponibles.

Les sous-catégories :

- MX1 : à partir de 350 cc.
- MX2 : 250 cc.
- MX 125 : 125 cc.
- Féminines : à partir de 125 cc.
- Motos électrique (MX1)

Pour rappel, seront admis les pilotes en première année de licence compétition, les pilotes ne faisant pas partie de la liste de notoriété de la LMOC, et les pilotes n'ayant pas été classés dans les 15 premiers d'une manche en championnat ou trophée de la LMOC.

Sont prioritaire à l'engagement (dans cet ordre suivant) :

Les pilotes licenciés dans un club de l'Hérault inscrit aux 2 épreuves

Les pilotes de l'Hérault

Les pilotes hors Hérault inscrits aux 2 épreuves

Article 2

Contrôles administratifs et techniques : Art.6.1 LMOC

Parc fermé et pré-grille : Art.6.2 LMOC

Essais : Art.6.3. LMOC

Essais libres : 15 minutes d'essais libres

Essais chronométrés : essais chronométrés 15 minutes.

Courses : Art.6.4 à 6.6 LMOC

2 manches de 15 minutes plus 1 tour.

L'entrée en grille s'effectuera en fonction des résultats des essais chronométrés

Article 3

A chaque Manche les points seront attribués de la façon suivante

1er50 pts - 2ème47 pts - 3ème45 pts - 4ème43 pts - 5ème41 pts -
6ème40 pts - 7ème39 pts - 8ème38 pts - 9ème37 pts - 10ème....36 pts -
11ème....35 pts - 12ème....34 pts - 13ème....33 pts - 14ème....32 pts - 15ème....31 pts -
16ème....30 pts - 17ème....29 pts - 18ème....28 pts -19ème....27 pts - 20ème....26 pts -
21ème....25 pts - 22ème....24 pts - 23ème....23 pts - 24ème....22 pts - 25ème....21 pts -
26ème....20 pts - 27ème....19 pts - 28ème....18 pts - 29ème....17 pts - 30ème....16 pts -
31ème....15 pts - 32ème....14 pts - 33ème....13 pts - 34ème....12 pts - 35ème....11 pts -
36ème....10 pts - 37ème....9 pts - 38ème....8 pts - 39ème....7 pts - 40ème....6 pts -
41ème....5 pts - 42ème....4 pts - 43ème....3 pts - 44ème....2 pts - 45ème....1 pts

Les 3 premiers du scratch seront récompensés à la journée.

Une remise annuelle récompensera le 1er de chaque catégorie en fin d'année.

Tous les pilotes, qu'ils soient de l'Hérault ou de l'extérieur marqueront des points.

Article 4

Engagements : Le prix est fixé à 47 €.

Les engagements seront ouverts à partir du 30 janvier 2025 sur :

<https://ffm.engage-sports.com/competition/competitions-regionales/ligue/L36/?discipline=motocross&championnat=2425>

En priorité seront sélectionnés les pilotes de l'Hérault s'étant engagés sur la totalité des épreuves dans l'ordre des inscriptions.

Pour les autres ce sera en fonction du nombre d'épreuves auxquelles ils désirent participer, qu'ils soient de l'Hérault ou de l'extérieur.

L'ordre de priorité :

- Jusqu'à J-30 : Priorité aux pilotes de l'Hérault qui s'engagent sur les 2 épreuves.
- De J-30 à J-15 : Priorité aux pilotes de l'Hérault qui s'engagent à une épreuve.
- A partir de J-15 : Ouvert à tous les pilotes.
- Clôture : J-7.

La prise de numéro de course 2025 s'effectue sur <https://ffm.engage-sports.com/> auprès de la ligue